



Observatoire des marchés publics romand

p.a. SIA section vaud

av. rumine 6, CH-1005 Lausanne, tél. 021 646 34 21

Analyse des procédures de passation de marchés publics

Date de l'analyse:

30.11.2025

Titre du projet du marché:

102 Tunnel Gueuroz - Mandat d'ingénieur électricien EES (BSA)

Forme / genre de mise en concurrence:

Appel d'offres avec cahier des charges détaillé

ID du projet:

#27304

N° de la publication SIMAP:

#27304-01

Date de publication SIMAP:

21.11.2025

Adjudicateur:

Service de la mobilité / Dienststelle für Mobilität - Arrondissement 3 Bas-Valais / Kreis 3 Unterwallis

Rue du Léman 29Bis

1920 Martigny - Suisse

+41 27 607 11 00

sdm-martigny@admin.vs.ch

Organisateur:

Service de la mobilité / Dienststelle für Mobilität - Arrondissement 3 Bas-Valais / Kreis 3 Unterwallis

Rue du Léman 29Bis

1920 Martigny - Suisse

+41 27 607 11 00

sdm-martigny@admin.vs.ch

Inscription:

Sur SIMAP, pas de délai.

Visite:

Pas de visite prévue.

Questions:

Sur SIMAP, jusqu'au 12.12.2025.

Rendu documents:

Jusqu'au 23.01.2026, 23h59 (date du cachet postal). Un exemplaire papier et une clé USB.

Rendu maquette:

Pas de maquette à rendre.

Type de procédure:

Procédure ouverte, non soumise à l'accord GATT/OMC, respectivement aux accords internationaux.

Genre de prestations / type de mandats:

CPV principal: 71000000 Services d'architecture, services de construction, services d'ingénierie et services d'inspection

Description détaillée des prestations / du projet:

Afin de remédier aux problèmes d'infiltrations d'eau, le projet prévoit la réalisation d'un revêtement en béton projeté avec étanchéité sur la longueur totale de l'ouvrage. En complément de cette intervention, la réalisation d'une galerie de secours, d'une longueur d'environ 240 m est demandée afin de répondre aux normes actuelles. De plus, une réfection et mise à niveau de l'ensemble des équipements électromécaniques ainsi que la connexion de ce Tunnel au système de supervision cantonal sont souhaitées par le MO.

Communauté de mandataires:

Pas autorisée.

Sous-traitance:

Autorisée, mais elle ne s'applique pas à la DLT.

Mandataires préimpliqués:

Les bureaux préimpliqués sont mentionnés et les documents produits font partie de l'appel d'offres.

Comité d'évaluation ou Jury:

Pas indiqué.

Conditions de participation:

L'appel d'offres est ouvert aux bureaux qui ont une expérience spécifique dans tous les domaines suivants : ?Étude de projet et direction des travaux d'équipements d'exploitation et de sécurité pour les tunnels routiers.

Les membres de l'équipe du bureau travaillants sur le projet doivent être de langue maternelle française, ou posséder au minimum un niveau C2 en français. Des connaissances de la langue allemande serait un plus.

Critères d'aptitude:

Critère 1 - Organisation du soumissionnaire

Données du candidat concernant son statut juridique, ses ressources internes, sa capacité financière. Le soumissionnaire remettra également son organigramme interne ou un organigramme par membre en cas de communauté de soumissionnaire.

Critère 2 - Références

Références du mandataire relatives à au moins 2 projets comparables avec les prestations prévues dans le cadre du présent mandat achevées ou en cours d'exécution dans les 10 dernières années. Cette référence comprendra entre autres comme indication : la période, la somme des honoraires, la description des prestations fournies.

Critère 3 - Gestion qualité

Le soumissionnaire ou, dans le cas d'un consortium, le pilote doit présenter un certificat du système qualité ISO 9001 et 14001 ou systèmes équivalents. Preuve à fournir : copie des certificats valables du système qualité ISO 9001 ET 14001 ou équivalent.

Critère 4 - Engagement sur l'honneur

Le soumissionnaire doit s'engager sur l'honneur du respect des exigences sociales, économiques et professionnelles. Il s'engage également à fournir les justificatifs sur première réquisition du Maître d'Ouvrage.

Critère 5 - Réserves du soumissionnaire

Les réserves émises par le soumissionnaire doivent être acceptables.

Critères d'adjudication / de sélection:

1- Prix - Pondération 30 % (méthode linéaire DMTE VS)

2. Structure de l'offre financière - Pondération 30 %

2.1 Nombre d'heures proposées par prestation, ou phase, y compris l'adéquation avec la planification des études et/ou la réalisation des travaux - 10%

2.2 Répartition des heures entre les différentes prestations, ou phases - 10%

2.3 Degré d'adéquation entre le personnel affecté à une prestation et les exigences de cette prestation - 10%

3. Organisation et qualification - Pondération 40 %

3.1 Organisation pour le mandat. Organigramme - 5%

3.2 Méthodologie proposée et compréhension du mandat - 10%

3.3 Risques et opportunités du mandat et du projet - 5%

3.4 CV des personnes-clés - 20% (Chef de projet EES - 8%, Chef de projet adjoint EES - 5%, Direction locale des travaux - 7%)

Le barème des notes est de 0 à 6.

Indemnités / prix:

Aucune.

Observations sur la base des documents publiés et des bases légales et réglementaires applicables dans le cas d'espèce:

Qualités de l'appel d'offres:

- Les documents de l'appel d'offres contiennent une étude préliminaire et/ou un descriptif exhaustif des prestations basé sur les règlements concernant les prestations et les honoraires élaborés par la SIA (RPH), ce qui permet d'établir des offres comparables.
- La description du projet et des enjeux / objectifs est suffisante.
- Les mandataires préimpliqués sont mentionnés et les règles de leur exclusion du marché sont conformes à l'art. 14.4 SIA 144 (2022) et à l'art.21a OMP (1995) ou l'art. 14 LMP/AIMP (2019).
- La pondération et la méthode de notation des critères d'aptitude sont clairement indiqués.
- La pondération et la méthode de notation du prix permettent une appréciation équilibrée du rapport qualité - prix des offres.
- La méthode de notation des critères qualités est conforme à l'art. 24.7 SIA 144 (2022).
- Les délais sont corrects.
- Les dispositions relatives aux droits d'auteur (droits moraux) et à la confidentialité des documents déposés (droits patrimoniaux) pour l'offre ne sont pas mentionnées, c'est par défaut l'art. 11 al. 1 LDA qui s'applique.
- L'échantillon de travail exigé par le maître d'ouvrage permet une analyse approfondie du problème conformément au règlement SIA 144 (2022).

Manques de l'appel d'offres:

Les membres du collège d'évaluation ne sont pas mentionnés.

Observations de l'OMPr:

- L'OMPr regrette que le dossier ne se réfère pas au « Règlement des appels d'offres de prestations d'ingénierie et d'architecture » SIA 144, en vigueur depuis 2013, et qu'il n'en respecte que partiellement les principes généraux.
- L'OMPr regrette également que la méthode à deux enveloppes, décrite à l'art. 15 dans le règlement SIA 144, ne soit pas utilisée dans le cadre de cet appel d'offres.

Évaluation de l'OMPr:



CRAIA

Conférence Romande des Associations,
d'Ingénieurs et d'Architectes